

## SÉANCE DU 9 JUIN 2021

46

Date de convocation : 04/06/2021 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Françoise RUFFAULT, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOARD, Cécile GUILLEMAUT, Pierre MOIRE, Pierre-Antoine VITEL, Bertrand NUFFER, Patrick LERETEUX, Tristan LEHEGARAT, Hélène KERBRAT, Karine GUIBAUDET.

Absents : Magalie DUFOUR ayant donné pouvoir à Hélène KERBRAT,

Secrétaire : Hélène KERBRAT.

### **2021-46 ZAC : CRACL 2020**

Conformément aux obligations légales de contrôle technique, financier et comptable de l'aménagement et de la collectivité, dictées par le code de l'urbanisme (article L300-4 et L300-5), il revient au concessionnaire de fournir chaque année au concédant un compte-rendu d'activité.

Ainsi une présentation du compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la ZAC de la « Croisée des Chemins » est effectuée par le représentant de la SADIV, M ORHAND.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le CRALC 2020 présenté.

### **2021-47 COMMISSIONS MUNICIPALES : ELECTION SUITE AUX DEMISSIONS**

Suite à la démission de M MUSSET une place est vacante au sein de trois commissions communales :

- Bâtiments et urbanisme,
- Vie associative et Culturelle,
- Environnement et agriculture.

Dans ce cas, dans les communes de plus de 1 000 habitants, il est nécessaire de procéder à un nouveau vote, en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Mme GUILLEMAUT se porte candidate à l'ensemble des sièges que tenait M MUSSET.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Elit** Mme GUILLEMAUT et maintient les membres déjà en place au sein des commissions suivantes:
  - Bâtiments et urbanisme,
  - Vie associative et Culturelle,
  - Environnement et agriculture,
- **Nomme** Mme GUILLEMAUT représentante de la commune au sein du SDE 35,
- **Nomme** Mme GUILLEMAUT représentante de la commune au sein du groupe de travail communautaire relatif au PCAET.

47

## 2021-48 TARIFS MUNICIPAUX

Le conseil municipal sera invité à délibérer sur les tarifs des services périscolaires applicables à partir de la rentrée 2021-2022. Pour ce faire il est présenté le travail de la Commission Scolaire et Périscolaire.

TARIFS des SERVICES			
		PROPOSITION COMMISSION	
		2020-2021	2021-2022
<b>Gouter</b>	<b>Tarif de référence</b>	<b>0,55 €</b>	<b>0,60 €</b>
	Augmentation votée	0,05 €	0,00 €
	Nouveau tarif	0,60 €	0,60 €
	% augmentation	9,09%	0,00%
<b>Repas enfant</b>	<b>Tarif de référence</b>	<b>3,40 €</b>	<b>3,45 €</b>
	Augmentation votée	0,05 €	0,05 €
	Nouveau tarif	3,45 €	3,50 €
	% augmentation	1,50%	1,45%
<b>Repas adulte</b>	<b>Tarif de référence</b>	<b>4,60 €</b>	<b>4,65 €</b>
	Augmentation votée	0,05 €	0,05 €
	Nouveau tarif	4,65 €	4,70 €
	% augmentation	1,10%	1,08%
<b>Garderie</b>	<b>Tarif de référence</b>	<b>1,60 €</b>	<b>1,65 €</b>
	Augmentation votée	0,05 €	0,00 €
	Nouveau tarif	1,65 €	1,65 €
	% augmentation	3,13%	0,00%
<b>ALSH</b>	Augmentation votée	2,0%	2,0%

La commission propose également d'appliquer une augmentation de 2% aux tarifs du centre de loisir. Aussi la tarification communale mise en place à partir de la rentrée 2021-2022 se présenterait ainsi :

PROPOSITION COMMISSION	2%	Tarifs sans repas ni goûter)		Repas	Goûter	Tarifs avec repas et goûter		Augmentation
		½ journée	Journée complète			½ journée	Journée complète	
2021-2022	QF							
Notre Commune	<= 995€	4,77 €	9,53 €	3,50 €	0,60 €	8,87 €	13,63 €	0,24 €
	> 995€	5,84 €	11,67 €			9,94 €	15,77 €	0,28 €
Autres communes	<= 995€	14,29 €	28,58 €			18,39 €	32,68 €	0,61 €
	> 995€	15,36 €	30,71 €			19,46 €	34,81 €	0,65 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, 12 voix pour, 1 opposition (M MOIRE), 1 abstention (M GUILLEMAUT) :

- **Accepte** les propositions de la commission,
- **Accepte** la mise en place des tarifs périscolaires suivants à partir de la rentrée 2021-2022 :
  - Le Goûter : 0.60€
  - Le Repas enfant : 3.50€
  - Le Repas adulte 4.70€
  - Garderie : 1.65€ par heure
- **Accepte** l'augmentation de 2% des tarifs du centre de loisirs,
- **Instaure** la tarification suivante pour le centre de loisir à partir de la rentrée 2021-2022 :

PROPOSITION COMMISSION	2%	Tarifs sans repas ni goûter)		Repas	Goûter	Tarifs avec repas et goûter		Augmentation
		½ journée	Journée complète			½ journée	Journée complète	
2021-2022	QF							
Notre Commune	<= 995€	4,77 €	9,53 €	3,50 €	0,60 €	8,87 €	13,63 €	0,24 €
	> 995€	5,84 €	11,67 €			9,94 €	15,77 €	0,28 €
Autres communes	<= 995€	14,29 €	28,58 €			18,39 €	32,68 €	0,61 €
	> 995€	15,36 €	30,71 €			19,46 €	34,81 €	0,65 €

## 2021-49 ALSH : TARIFS MINI-CAMP 2021

49

Le centre de loisirs organise cet été un mini-camp. Il permettra à une quinzaine de jeunes, encadrés par les animateurs de partir une semaine en camping au lac de Trémelin. Des activités seront organisées telles que de l'accrobranche ou une balade à cheval.

Le financement de ce mini-camp s'articule autour de plusieurs sources : un financement communal, une subvention CAF ainsi qu'une participation des familles.

L'organisation de ce mini-camp à un coût plus important qu'une journée de centre de loisirs.

Aussi, l'application d'un tarif spécifique Mini-Camp est soumise au conseil municipal. Les familles prenant ainsi à leur charge une partie du surcoût de ces activités (le reste étant financé par la commune). Le travail de la Commission Scolaire et Péri-scolaire réalisé à ce sujet est soumis au conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'une tarification pour le mini-camp 2021,
- **Approuve** les propositions de la Commission Scolaire et Péri-scolaire,
- **Approuve** l'instauration de tarifs suivants :

<b>Tarifs enfants Médardais</b>	
QF <955	134€
QF >955	150€
<b>Tarifs enfants de Saint Germain</b>	
QF <955	163€
QF >955	180€
<b>Tarifs enfants hors commune</b>	
QF <955	214€
QF >955	232€

## 2021-50 CONNVENTION ALSH : COMMUNE AUBIGNE 2021

La commune a été destinataire d'une demande de la municipalité d'Aubigné de mise en place d'une convention permettant l'accueil de jeunes Aubinois. En effet, la commune d'Aubigné a été contactée par deux familles souhaitant inscrire leurs enfants au centre de loisirs de Saint-Médard-Sur-Ille. L'application d'un tarif préférentiel pour les familles extérieures ne peut se

faire que par la signature d'une convention prévoyant notamment la participation financière de la commune d'origine.

50

Pour rappel :

- la commune perçoit une participation de la commune de Guipel de 12.10€/jour/enfant,
- la commune perçoit une participation de la commune de Saint-Germain 11.50€/jour/enfant,
- la commune verse une participation de 11.50€/jour et par enfant pour l'accueil de Médardais au centre de loisirs d'Andouillé-neuville.

Dans un souci d'harmonisation territorial, il est proposé au conseil municipal une participation des communes extérieures de 11.50€/jour/enfant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'une convention avec la commune d'Aubigné,
- **Propose** une participation de la commune à hauteur de 11.50€/jour/enfant.

## **2021-51 ADHESION OFFICE COMMUNAUTAIRE DES ASSOCIATIONS DU VAL D'ILLE AUBIGNE (OCAVI-A)**

Dans le cadre de l'organisation du mini-camp 2021, la location d'un barnum est nécessaire. Pour ce faire la directrice du centre de loisir s'est rapprochée de l'Office Communautaire des Associations du Val d'Ille-Aubigné (OCAVI-A). Il propose la location d'un Barnum pour 25€/jour. Cette location est soumise à une adhésion à l'association, pour un montant 25€.

L'adhésion à l'OCAVI-A est soumise au conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion à OCAVI-A,
- **Autorise** M Le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- CARRIERE : renouvellement de l'autorisation d'exploitation – Enquête publique :

M LE MAIRE, fait lecture au conseil municipal d'un courrier en date du 28 mai 2021 relatif à la recevabilité d'une demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique. La société PIGEON CARRIERES a en effet déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de renouveler son autorisation d'exploitation et pour l'approfondissement de la carrière. Cette demande est recevable et fera l'objet d'une enquête publique. Les détails de cette procédure seront communiqués ultérieurement à la mairie.

M LE MAIRE propose l'organisation d'une commission environnement une fois que plus d'informations auront été communiquées.

51

CCVIA :

M LE MAIRE indique que lors de sa prochaine séance, le conseil municipal sera invité à se positionner sur le projet de territoire de la CCVIA. Il propose l'organisation d'une réunion en amont de cette séance afin de parcourir ce document pour l'étudier avant une soumission au vote de l'assemblée délibérante.

ELECTIONS :

M MOIRE indique que la commission des listes électorales ne s'est pas tenue dans les délais. Il se questionne sur les conséquences de ce retard. De surcroît les éléments justificatifs des modifications des listes n'ont pas été fournis à la commission. Il souhaite prendre contact avec la préfecture afin de se renseigner sur les conséquences d'un tel retard sur l'organisation des élections. De surcroît, il rappelle à l'assemblée les modalités d'organisations de cette commission et les règles qui la régissent.

TRAVAUX VOIRIE :

M MOIRE évoque les travaux qui ont lieu à la Ratulais et la déviation mise en place. Il informe le conseil municipal que cette organisation est particulièrement dangereuse et oblige les automobilistes à rouler sur la voie de gauche, sans dispositif de feu. Cette organisation accidentogène a cependant été modifiée la matinée même de son installation.

Mme RUFFAUT indique qu'il s'agit de l'entreprise en charge des travaux qui est responsable de cette implantation et nullement les employés communaux. Il est effectivement nécessaire de prêter attention à ces installations pour éviter que ces incidents se reproduisent.

**Devis signé :**

Entreprise : Gab Ille Elec

Montant : 943.32€ TTC

Objet : Intervention électrique Superette

Fin du conseil municipal 22h20

Prochain conseil municipal 15 juillet 2020 à 20h00.

N. BOURNONVILLE			F. RUFFAULT	
P. LERETEUX			J. DETOC	
G. BOUREL			M. DUFOUR	Ayant donné pouvoir à Mme KERBRAT
K. GUIBAUDET			G. PASEK	
I.RENOUARD			T. LEHEGARAT	
H. KERBRAT			B. NUFFER	
C GUILLEMAUT			P. MOIRE	
P.A VITEL				